



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 18 septembre 2020

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Monsieur le Maire,

Le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 21 juillet 2020.

Par courrier, réceptionné le 31 juillet 2020, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 17 septembre 2020 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, à partir de la présentation fournie par votre bureau d'étude ATELIER TEL.

Votre commune avait déjà fait l'objet d'un passage en CDPENAF le 21 novembre 2019 sur un projet qui avait reçu un avis favorable de la commission avec la demande de revoir le règlement des zones N incomplet.

Ce nouveau projet encore moins consommateur d'espace a été apprécié par la commission.

Elle a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur votre projet de PLU.

Elle note et apprécie dans ce nouveau projet, la suppression de la zone AUa et le retour en zone naturelle (N) des parcelles concernées.

Elle vous invite toutefois, à revoir la rédaction du règlement de la zone N afin de supprimer les nombreuses contradictions et incohérences et à mieux encadrer les constructions de sport et de loisirs en Ni en limitant les emprises constructibles.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Michel GONORD
Mairie
149, rue Grande
77430 CHAMPAGNE SUR SEINE

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne


GUY KISSELEFF